

# **Alerte! Ils veulent voler l'eau de la Venoge!**

## **Les habitants de L'Isle sont prêts à faire le coup de feu pour défendre leur rivière, convoitée par des spéculateurs lausannois.**

Le tocsin sonne à L'Isle, ce matin du jeudi 26 octobre 1911. C'est qu'au pied du Jura vaudois, l'heure est grave, très grave. La «guerre de l'eau» est déclarée et les autorités en appellent à la population: «Ils sont en train de nous voler la Venoge et de noyer nos champs avec!» Alors les villageois abandonnent leurs activités. Les hommes empoignent qui une fourche ou une pelle, qui un gourdin ou un manche de pioche. Certains sortent dans la rue fusil en main. Ils se rassemblent au centre du village, ils sont une soixantaine, très fâchés.

Bientôt, fort excités, ils se rendent vers l'objet de leur courroux: à proximité du village, un chantier et une large fosse de 4 à 5 mètres de profondeur, d'où une pompe extrait de l'eau qui se déverse à flots sur les champs et jardins situés en dessous. Assaillis de toutes parts, les ouvriers qui travaillent là n'en mènent pas large et n'ont pas d'autre choix que d'abandonner fissa la place. Alors les hommes empoignent les pelles et comblent la fosse. Puis, ravis de l'ouvrage ainsi effectué, ils retournent au village en cortège, emmenés par un tambour.

### **Des notables lausannois**

Cette «guerre de l'eau» avait pourtant débuté de manière bien feutrée, quelques mois plus tôt, dans un salon cossu de Lausanne. Le 18 mars 1911 se créait la Société générale d'adduction d'eaux, société anonyme ayant pour but «l'acquisition de sources en vue de la fourniture d'eau potable à des communes ou à des particuliers». Administrée par l'avocat Georges Dubois et le notaire Robert Pilet, elle ne perd pas de temps. Ses émissaires, dont un agent d'affaires nommé Zahnd, se rendent discrètement à L'Isle et vont rendre visite aux paysans possédant, à proximité des sources de la Venoge, des champs, qu'ils se proposent d'acheter. «À coups de billets de mille», affirmera un témoin.

Début mai, un Islois ayant reçu la visite des messieurs de la Société d'adduction d'eaux écrira à la «Feuille d'Avis de Lausanne»: «Pris à l'improviste, sans méfiance et travaillés avec une persévérance digne d'éloges, les premiers vendeurs ont consenti à une promesse de vente sur affirmation que c'était dans un but de constructions qu'on achetait les terrains. Ce n'est qu'après signature que la mèche a été vendue. [...] Il est évident que si le projet de captage d'eau avait été connu, une solution tout autre serait intervenue, ceci après réflexion plus mûre de la part des propriétaires de terrain avoisinant les sources de la Venoge.»

Car le projet du consortium est on ne peut plus clair: capter les sources de la Venoge, mettre l'eau en tuyaux et la vendre aux autorités lausannoises, dont les administrés sont désormais plus de 66'000. D'où la colère des Islois. Colère qui se porte aussi en direction du syndic Gruaz, lorsqu'on découvre qu'il est un des plus importants vendeurs! Accusé de sacrifier les intérêts de la population au profit des siens, il est poussé à la démission fin mars. Dans le même temps, le Conseil communal nomme une commission de cinq membres chargée d'étudier, avec la Municipalité, les moyens de combattre les pilleurs d'eau.

Les Islois découvrent aussi qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat et reçoivent des soutiens parfois inattendus, outre celui des communes en aval, Cuarnens, Moiry, La Sarraz et Éclépens. Les usiniers de la Venoge, concernés au premier chef – on compte plus de 20 usines utilisant la force motrice de la rivière entre L'Isle et Saint-Sulpice – achètent en vitesse un lot de terrains afin qu'ils échappent à la Société d'adduction, ainsi que la forge «sise droit au-dessous de la source dite du Chauderon».

En avril, la Société d'art public, section vaudoise du Heimatschutz, s'associe à leurs protestations «contre un projet qui enlèverait son plus grand charme au paysage de L'Isle et des environs», et dépose une protestation en main du Conseil d'État. L'Association vaudoise de la navigation du Rhône au Rhin fait pareil: «Nous nous préoccupons des conditions qui seraient faites au trafic du canal dit d'Entreroches, si la tentative de détournement des sources de la Venoge aboutissait». En effet, sans l'eau de celle-ci, pas de chaland circulant entre le lac de Neuchâtel et le Léman!

De son côté, la Municipalité de L'Isle engage un avocat et fait réaliser diverses études par des ingénieurs spécialisés afin de définir un plan d'action. Elle demande au Conseil d'État «de prendre ou de provoquer toutes les mesures propres à empêcher ce détournement», qui «aurait les conséquences les plus graves». Pour l'État aussi, lui qui retire un revenu des concessions des usiniers et vient d'investir 40'000 francs dans la correction de la partie supérieure du cours de la Venoge.

Un Islois est particulièrement actif: le député radical John Henri Mermoud. Outre ses compétences de géomètre qu'il met à disposition, il pratique ce qu'on n'appelle pas encore du lobbyisme auprès de ses collègues du Grand Conseil et alerte la population via les journaux: «L'opinion publique, légitimement outrée du sans-gêne des spéculateurs, réclame [...] les mesures énergiques nécessaires [...] pour écarter de notre riante contrée le spectre d'un immense désastre», écrit-il ainsi à la «Feuille».

L'été venu, les travaux de mensuration démarrent aux lieux dits À la Ferrière et Pré-Neuf. Puis des ouvriers de l'entreprise montreusienne Blanchod et Stoppani se mettent à creuser. C'est à partir de là que les choses se gâtent. Les ouvriers sont physiquement menacés, tout comme ceux qui ont promis-vendu leur terrain. De l'eau remplissant la fouille, la Société d'adduction demande à la Municipalité l'autorisation «de conduire ces eaux au travers du chemin communal» vers un autre de ses terrains. Sec refus des autorités, suspension des travaux. Et plaintes du notaire Pilet contre des «dépredations» survenues sur les chantiers.

Puis les travaux reprennent, avec la venue d'une «locomobile», machine à vapeur sur roues équipées d'une pompe. C'est la goutte qui fait déborder le vase, si l'on ose dire. Dans la nuit du 24 au 25 août, trois ouvriers gardant le chantier sont chassés à coups de fusil de leur poste. Puis des inconnus subtilisent des pièces de rechange de la machine et détruisent un bidon d'huile. Le gendarme appelé à l'aide est accueilli à coups de pierres. Lors d'une expertise, des Islois lancent qu'il «serait bon de fusiller» un ou deux de ces Messieurs de Lausanne.

On en arrive à ce fameux 26 octobre. C'est alors que la locomobile se met à cracher des flots d'eau sur les prés communaux. «La Commune fit alors signifier à l'entreprise, par mandat du juge de paix, d'avoir à cesser aussitôt. L'entreprise refusa. Les autorités firent alors sonner le tocsin», relate le «Nouvelliste Vaudois». D'où l'émeute déjà mentionnée.

### **Le commandant Champod se déplace**

Pour faire revenir le calme à L'Isle, il faut l'arrivée «en automobile» du commandant de la gendarmerie, le capitaine Ernest Champod, et quatre de ses hommes, qui vont rester une semaine sur place. Le 27 octobre, le Conseil d'État donne raison sur toute la ligne à la Commune de L'Isle et écarte le recours de la Société d'adduction d'eaux contre le refus de faire passer l'eau au travers d'un chemin communal.

Dubois et consorts mèneront l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral. Ils en ont contre la Commune et le Conseil d'État, mais aussi contre le Grand Conseil qui – tiens, tiens – a fait entrer en vigueur les articles du nouveau Code rural défavorables à leur société avant l'échéance normale du 1<sup>er</sup> janvier 1912. Ils en seront pour leurs frais: en octobre 1912, leur ultime recours est rejeté à l'unanimité par les juges fédéraux.

Cette fois, les jeux sont faits. Les «Grenouilles», comme on surnomme les Islois, peuvent ranger leurs pétoires dans les placards d'où elles n'auraient jamais dû sortir et trinquer à la paix revenue. Personne ne volera l'eau de la Venoge, qui pourra continuer d'offrir son grand miroir au château dans le bassin au centre du village. Et, quarante-deux ans plus tard, le dénommé Jean Villard dit Gilles pourra écrire sa fameuse ode à la plus belle des rivières vaudoises, cette eau qui, pour toujours, «coule à un joli niveau. Bien sûr, c'est pas le fleuve Jaune. Mais c'est à nous, c'est tout vaudois.»